



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE**

**REFERENCES DE LA SESSION**

Numéro de la session	Date de la session	Nature de la Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
01/2022	29 /06/ 2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Textes de référence

- 1- Décret exécutif N03-279 du 23/08/2003 définissant les fonctions de l'université et les règles de son organisation et de son fonctionnement, modifié et complété (articles du 20 au 24)
- 2- Arrêté N° 655 en date 14 Juin 2021 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'université Abdelhamid Ibn Badis de Mostaganem
- 3- Note émanant du secrétaire général du MESRS N°1500 datée du 25/12/2019



## Avis et Recommandations

Le conseil scientifique de l'université émet des avis et recommandations, notamment sur :

- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche de l'université,
- les projets de création, de modification ou de dissolution de facultés, d'instituts, de départements et le cas échéant, d'annexes, d'unités de recherche et de laboratoires de recherche,
- les programmes d'échanges et de coopération scientifique nationaux et internationaux,
- les bilans de formation et de recherche de l'université,
- les programmes de partenariat de l'université avec les divers secteurs socio-économiques,
- les programmes des manifestations scientifiques de l'université,
- les actions de valorisation des résultats de la recherche,
- les bilans et projets d'acquisition de la documentation scientifique et technique.

Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique de l'université.

Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.

Le recteur porte à la connaissance du conseil d'administration les avis et recommandations émis par le conseil scientifique de l'université.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de juin, s'est réuni le Conseil Scientifique de l'Université en session ordinaire sous la présidence du Professeur Yagoubi Belabbas, Recteur de l'Université. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres, il a présenté l'ordre du jour. L'ordre du jour étant adopté, le CSU a entamé le premier point.



### I-1. Liste des présents

N°	Nom et prénom (s)	Qualité
1	Yagoubi Belabbas	Recteur de l'Université
2	Yahla Houari	Vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et du deuxième cycle, de la formation continue et des diplômes
3	Benderdouche Nouredine	Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire et la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation
4	Benoudnine Hadjira	Vice-rectrice chargée des relations extérieures et de la coopération, l'animation et la communication et les manifestations scientifiques
5	Ghezzar Mouffok Redouane	Doyen de la Faculté des Sciences et de la Technologie (FST)
6	Amir Abdessamad	Doyen de la Faculté des Sciences Exactes et de l'Informatique (FSEI)
7	Soualili Dina Lila	Doyenne de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie (FSNV)
8	Feninekh Abdelkader	Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FDSP)
9	Adala Laadjal	Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Sciences commerciales et des Sciences de gestion
10	Boutlidja Ramdane	Doyen de la Faculté des Sciences Sociales
11	Bellatreche Houari	Doyen de la Faculté des Langues Etrangères
12	Mohamed Riad Mokhtar	Doyen de la Faculté de Médecine
13	Benichou Djilali	Doyen de la Faculté de Littérature Arabe et des Arts
14	Mime Mokhtar	Directeur de l'Institut de l'Education Physique et Sportive
15	Roubai Chorfi Mohamed Elamine	Président du Conseil Scientifique de la Faculté des Langues Etrangères
16	Benstaali Wissam	Président de Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences et de la Technologie
17	Hitala Maamar	Président de Conseil Scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques
18	Bengoua Ali	Président de Conseil Scientifique de l'Institut de l'Education Physique et Sportive
19	Bachir Bouijra Benabdellah	Président de Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
20	Bouagada Djillali	Président de Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences Exactes et de l'Informatique
21	Mansour Karima	Présidente de Conseil Scientifique de la Faculté de Littérature Arabe et des Arts
22	Benkada Mohamed Benamar	Président de Conseil Scientifique de la Faculté de Médecine
23	Amari Nesrine Ouda	Représentante des enseignants de rang

		magistral de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
24	Benmalti Mohamed Elamine	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Exactes et de l'Informatique
25	Boualem Malika	Représentante des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
26	Boumesjed Abdelakder	Représentant des enseignants de rang magistral de l'Institut de l'Éducation Physique et Sportive
27	Abdeddaim Adda	Représentant des enseignants de rang magistral de l'Institut de l'Éducation Physique et Sportive
28	Benahmed Kouider	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Sociales
29	Larbi Bouamama	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Sociales
30	Achoui Nasreddine	Président de Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences économiques, Sciences commerciales et Sciences de gestion
31	Feninekh Abdelkader	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques
32	Chergui Hadjar	Représentante des enseignants de rang magistral de la Faculté de Littérature Arabe et des Arts
33	Benaicha Hocine	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté de Littérature Arabe et des Arts
34	Lahmar Abbes	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Economiques, Sciences commerciales et des Sciences de gestion
35	Mekkaoui Mohamed El Amine	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Economiques, Sciences commerciales et des Sciences de gestion
36	Tirenifi Mohamed El badr	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Langues Etrangères
37	Akkermi Hammou Mohamed	Représentant des Maîtres-assistants
38	Benchenni Habib	Représentant des Maîtres-assistants
39	Boucherit Kebir	Professeur à l'Université de Tlemcen
40	Delmi Abdelhadi	Responsable de la Bibliothèque Centrale

*Membre invité : Matougui Mohamed*

## I.2 Liste des membres absents aux travaux de la session

1	Ghomari sidi Mohamed (excusé)	Vice-recteur chargé de Développement, de la prospective et de l'Orientation, en mission
2	Tadjine Ali	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Sociales
3	Meziane Mohamed Amine	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques
4	Baba Abdelkader	Président de Conseil Scientifique de la Faculté des Sciences économiques, des Sciences commerciales et des Sciences de gestion
5	Merah Mustapha	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences et de la Technologie
6	Medeghri Ahmed	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences Exactes et de l'Informatique
7	Bentata Kada	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté de Médecine
8	Saidi Djamel (excusé)	Directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences Biologiques d'Oran
9	Benamar Khedidja	Représentante des enseignants de rang magistral de la Faculté des Langues Etrangères
10	Bouadjemi Bouabdellah (excusé)	Représentant des enseignants de rang magistral de la Faculté des Sciences et de la Technologie



## II- Ordre du jour de la session du conseil scientifique

- 1- Bilan des activités pédagogiques de l'année 2021-2022
- 2- Bilan des activités scientifiques de l'année 2021-2022
- 3- Préparation de la rentrée universitaire 2022-2023
- 4- Présentation des résultats des travaux des chantiers issus du CSU du 08 Décembre 2021
- 5- Divers

### III- Déroulement des travaux de la session du conseil



#### **Point N° 1 : Bilan des activités pédagogiques de l'année 2021-2022**

Monsieur le Recteur a donné la parole à M. le Vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et du deuxième cycle, de la formation continue et des diplômes qui a entamé sa présentation en signalant que l'université de Mostaganem a accueilli durant l'année universitaire 2021-2022, 25254 étudiants en premier et deuxième cycle dont 15135 inscrits en licence (59,93%), 9063 en master (35,88%) et 1056 en doctorat en médecine (4,18%). La Faculté de Droit et des Sciences Politiques en a inscrit le plus grand nombre avec 3667 étudiants (14,52%) et l'Institut d'Education Physique et Sportive le plus faible avec 821 (3,25%). Par comparaison à l'année 2021-2022, l'Université a enregistré une augmentation des effectifs inscrits de l'ordre de 3 %. Il a signalé que l'Université de Mostaganem assure la formation en licence et master dans 12 domaines sur les 14 existants (ST, SM, MI, SNV, SEGC, DSP, LLE, SHS, STAPS, ARTS, LLA, AUMV) avec 68 licences et 107 masters. Quant au nombre d'inscrits en première année au titre de l'année 2021-2022, il s'est élevé à 3945, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année 2020-2021. En master, le domaine LLA a enregistré le taux de réussite le plus élevé avec 94,30 % tandis que pour le domaine MI, ce taux n'est que de 69,84 %. Le Vice-recteur a souligné que la rentrée universitaire 2021-2022 s'est faite sans problèmes pour la majorité des facultés et l'institut. L'enseignement hybride (deux semaines en présentiel et deux en EAD) a été pratiqué avec succès et les examens ont été organisés conformément au plan d'action adopté. Les remises de notes, les examens de remplacement, les consultations, les évaluations par contrôle continu se déroulés régulièrement. Les CPCs n° 6 indiquent que les enseignements ont atteint un taux de 90 %. Les examens ont eu lieu pour les deux cycles du 04 au 16 juin 2022, les rattrapages du 19 au 30 juin 2022. Les délibérations ont été programmées du 16 au 23 juin 2022 pour la session 1 et du 25 juin au 07 juillet 2022 pour la session 2. Le taux de réussite global avant rattrapage a été de 62% pour la licence et de 54 % pour le master. Le nombre prévisionnel de diplômés en licence pour l'année universitaire 2021-2022 est de 3160 en session 1 sur les 4674 inscrits, ce qui représente un taux de 70 % avant les rattrapages, ce taux est de 44 % pour les masters. Pour les étudiants inscrits en médecine, le taux d'admis est de 58 % en première année, 86 % en deuxième année et de 81 % en troisième année. Pour l'année 2021-2022, l'Université de Mostaganem verra la sortie de 181 docteurs en médecine.

Quant aux étudiants étrangers, leur nombre s'élève à 289 réparti sur plusieurs nationalités différentes (Palestine, Mozambique, Sahara occidental, Mali, Jordanie, Yémen, Zimbabwe, Nigeria, Mauritanie, Niger, Cameroun, Ouganda, Tchad, Kenya, Congo, Zambie, Madagascar, Burundi, Guinée-Bissau) avec 26,87 % en ST, 24 % en sciences médicales, 11,78 % en LLE, 11,42 % en SNV, 04,3 % en SM, 7 % en MI. Le Vice-recteur a mentionné que le taux d'encadrement s'est amélioré en 2021 par rapport à 2010 passant de 01 enseignant pour 30 étudiants à 01 pour 20, avec la FSEI enregistrant un taux remarquable de 01 encadrant pour 10 étudiants. Le Vice-recteur a terminé sa présentation en soulignant que le coût global de formation par étudiant s'est élevé à 204551,66 D.A. pour l'année 2021.

#### **1.1. Avis et recommandations**

Il a été recommandé d'instaurer régulièrement l'enseignement à distance (EAD) à hauteur de 20 % au minimum à partir de 2022-2023 en attendant l'avis de la commission nationale sur le mode à adopter.

## Point N° 2 : Bilan des activités scientifiques de l'année 2021-2022

Le Vice-recteur a entamé sa présentation sur les activités de la période concernée et a signalé que 1304 étudiants en post-graduation sont inscrits à la date du 15 Juin 2022, dont 340 en doctorat en sciences (26,06 %), 936 en doctorat troisième cycle (71,78 %) et 17 en DEMS (1,3 %). 11 étudiants complètent les effectifs en PGS (0,84 %). La FST, avec 226 étudiants, affiche le plus grand d'inscrits en doctorat, dont 108 en DLMD, suivie de la FSNV avec 189 étudiants puis la FLAA avec 177 étudiants, la FDSP avec 167 étudiants, la FSS et la FLE avec respectivement 122 et 120 inscrits et en dernier la FSESCSG et l'IEPS complétant le tableau avec 112 et 76 étudiants, respectivement. La FM compte 17 inscrits en DEMS. A titre de rappel, 161 nouveaux doctorants ont été inscrits au titre de l'année 2021-2022 dans 50 spécialités différentes. De l'analyse de la répartition des inscrits par année, il ressort que le taux de retardataires (plus de 7 années en DSC et plus de 6 années en DLMD) est important pour les deux systèmes, c'est-à-dire, 32,94 % pour le DSC et 17,95 % pour le DLM. Les causes possibles pour ces taux élevés peuvent avoir diverses origines dont le fait que pour le système classique, il s'agirait essentiellement d'enseignants-chercheurs préoccupés par leurs tâches pédagogiques et familiales ; pour le système LMD, il s'agirait des difficultés rencontrées en matière de recherche, le manque de moyens, des sujets difficiles, le non accompagnement des étudiants, voire la pandémie de la COVID-19 qui a perturbé tout le système de l'enseignement supérieur à tous les niveaux. Les causes exactes vont être déterminées par une étude plus conséquente par les instances concernées (CFD, CSD, CSF, Directeurs de laboratoire de recherche, etc.).

Le nombre de soutenances de thèse réalisées pour l'année 2021-2022, s'est élevé à 79 pour le doctorat troisième cycle et 36 pour le doctorat en sciences, soit un total de 115 enregistré à la date du 15 juin 2022. Ces taux sont en baisse de 26,53 % en DSC et 4,82 en DLMD par rapport à l'année 2021-2022. Le Vice-recteur a ensuite signalé brièvement le nombre de publications de catégorie A enregistré à l'Université de Mostaganem au titre de l'année 2021-2022 qui est de 24 pour l'UMAB. Le nombre de brevets d'invention pour cette période n'a pas dépassé un.

Ces chiffres sont assez modestes et des efforts doivent être fournis pour l'améliorer, notamment par la sensibilisation des directeurs de laboratoire et les enseignants-chercheurs pour les augmenter.

Le Vice-recteur a abordé ensuite le volet enseignements en première année de doctorat et a dressé un tableau pour toutes les facultés et l'institut présentant les dates effectives de démarrage des enseignements s'étalant du 16 avril au 10 mai 2022. Les enseignements ont continué dans de bonnes conditions pour la majorité des filières.

Pour les journées des doctorants ou doctoriales, les facultés les ont programmées le 31 mai 2022 pour la filière informatique, les 15-16 juin 2022 pour les filières hydrobiologie marine et sciences alimentaires et à partir du 21 juin 2022 pour la majorité des autres filières ouvertes.

Abordant le volet traitement des candidatures à l'habilitation universitaire pour la Session 02 (juin 2022), le Vice-recteur a informé l'assistance que sur les 52 dossiers déposés, 41 candidats ont été admis dès le début et 01 candidat après la demande de recours, pour un total de 42 promotions au grade de MCA pour cette session.

Pour les projets de recherche - formation universitaire (PRFU), l'Université de Mostaganem a vu l'agrément de 69 projets à partir du 01/01/2022 comparativement à 33 projets agréés à partir du 01/01/2021. Une augmentation considérable est observée. Enfin, le nombre de projets PNR (Programmes Nationaux de Recherche) enregistré à l'Université de Mostaganem pour 2021 est

de 02, l'un domicilié à la FSNV et l'autre à la FM. Quant au nombre de projets PNR déposés pour 2022, il est de 14 dont 07 à la FSNV, 04 à la FSESCSG, 01 à la FSEI, 01 à la FST, 01 à l'HEPS. Les Agences Thématiques ATRSSV et l'ATRST, en ont la charge avec 13 pour la première et 01 pour la dernière.

Abordant le Classement des Etablissements d'Enseignement Supérieur Algériens (CEESA) dans son édition de 2022, basé sur les critères suivants : l'enseignement (25 points), La recherche scientifique (35 points), le Développement Technologique et l'Innovation (15 points) , la Gouvernance (15 points) et l'Ouverture à l'International (10 points), le Président a déclaré que l'Université de Mostaganem s'est classée 17 sur 109 établissements avec les ponts respectifs suivants : 10,094/25 ; 4,659/35 ; 2,716/15 ; 12/15 ; 3,4023/10. Il a mentionné que ce classement est le premier effectué par la tutelle et constitue un point de départ pour examiner les points forts et les points faibles afin d'améliorer davantage la position de l'Université de Mostaganem dans le futur. Ainsi, des efforts sont à consentir, notamment, en matière de recherche scientifique et de développement technologique et d'innovation sans oublier les autres critères.

### **2.1. Avis et recommandations**

L'amélioration du classement de l'Université doit faire l'objet d'une attention particulière de toute la communauté scientifique et l'administration.

Il a été recommandé de faire des propositions concrètes après analyse pour que les doctorants soutiennent dans les délais.

### **Point N° 3 : Préparation de la rentrée universitaire 2022-2023**

Le Vice-recteur chargé de la formation supérieure du premier et du deuxième cycle, de la formation continue et des diplômes a pris la parole en mentionnant les dispositions prises pour les nouveaux bacheliers session 2022 selon le planning su 17 au 21 juillet communiqué à la FST où se feront les inscriptions des nouveaux étudiants. Le Vice-recteur a déclaré que les moyens matériels tels que l'équipement informatique (PC), dépliants, vidéos préparées par les facultés/l'institut sont prêts. Il a demandé aux Doyens d'inviter les enseignants pour participer aux portes ouvertes. Les inscriptions finales auront lieu dans les facultés/institut à l'instar de l'année 2021-2022. Pour les cas des non inscrits, il a déclaré qu'ils seront traités du 05 au 09 Septembre 2022. Les retardataires seront traités sur la plateforme Progres le 15 Septembre 2022.

A titre prévisionnel, l'Université de Mostaganem a envoyé à la tutelle le nombre de nouveaux étudiants à inscrire en première année en 2022-2023 : 4800 qui se décline par domaine/filière comme suit :

ST : 500 ; SM : 150 ; M : 100 ; Informatique : 150 ; SNV : 500 ; DSP : 600 ; S.C. : 600 ; Anglais : 200 ; Français : 200 ; Espagnol : 100 ; SH : 300, SS : 300 ; LA : 500 ; Arts : 100 ; AUMV : 50 ; STAPS : 300 ; Méd. : 150.

Le Président du CSU a constaté que les postes demandés sont environ 1/3 pour les sciences et technologies et 2/3 pour les sciences humaines et a souhaité un rééquilibrage en la matière, à savoir 50 % pour les deux grands domaines.

Pour les inscriptions des nouveaux bacheliers, il a demandé de se préparer en conséquence conformément aux circulaires relatives aux conditions de moyennes minimales et aux formations d'ingénieur. Le Président du CSU a demandé d'exploiter les sites pour présenter les formations disponibles (en présentiel et à distance). Un espace électronique doit être offert aux

nouveaux bacheliers avec l'assistance des ingénieurs pour les accompagner. Le traitement des vœux des étudiants se feront du 27/07/2022 au 03/08/2022. Les résultats seront proclamés le 03/08/2022 au soir.

L'étape suivante sera consacrée aux entretiens pour les étudiants en STAPS, seuls concernés. Les frais d'inscription seront payés à partir du 20/08/2022. L'inscription définitive des étudiants sera finalisée le 15/09/2022 et les enseignements débuteront le 17/09/2022.

Le Président du CSU a fait référence au Décret Exécutif n°22-208 du 05 Juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur dont la section 3 mentionne la formation à distance selon le mode hybride, la formation en mobilité, la formation délocalisée et la formation en alternance. Il a mis l'accent sur les dispositions de l'Article 29 qui stipule qu'en sus de la formation en présentiel, la formation de premier et second cycles et la formation en ingéniorat et en architecture peuvent être organisées selon le mode **de formation à distance en mode hybride**, de formation en mobilité, de formation délocalisée et de formation délocalisée.

### **3..1. Avis et recommandations**

Les cours en EAD doivent être effectifs. Le démarrage pour tous les niveaux doit commencer le 18/09/2022.

En matière de délivrance de diplômes, le Président du CSU a recommandé de préparer les diplômes finaux tout le long de l'année universitaire, d'autant plus que l'on se dirige vers la suppression des attestations provisoires.

Il a insisté sur le fait que les enseignants doivent connaître leurs tâches pédagogiques avant le départ en vacances. Les charges statutaires doivent être simultanément prêtes.

Enfin, le Président du CSU a demandé aux responsables présents de se préparer pour les formations doctorales 2022-2023 dès le 1<sup>er</sup> Septembre 2022, les concours de doctorat étant prévus du 15/11/2022 au 15/12/2022.

### **Point N° 4 : Présentation des travaux des chantiers issus du CSU du 08/12/2021**

Le Président du CSU a signalé que trois responsables de chantier issus des recommandations du CSU du 08/12/2021 vont présenter les travaux de leur chantier et que ce n'est pas une fin en soi, car c'est une tâche de longue haleine et que les 05 chantiers lancés doivent à chaque fois apporter des recommandations et solutions à même d'améliorer continuellement le fonctionnement de l'Université.

#### **4.1. Chantier « Gouvernance, Numérisation et Visibilité »**

Invité à prendre la parole, le Responsable du chantier « Gouvernance, Numérisation et Visibilité », en l'occurrence Prof. ROUBAI Chorfi Amine, a entamé sa présentation en parlant de diagnostic sur l'état actuel de la gouvernance, la numérisation et la visibilité à l'Université de Mostaganem puis a fait des propositions de remédiation possibles. Il a donc signalé qu'à l'Université de Mostaganem, bien que le numérique soit présent depuis des années, il ne sert d'après lui, ni à la bonne gouvernance, ni à la visibilité de l'Université mais il est au service uniquement d'une administration, d'une gestion quotidienne. La gouvernance numérique utilise le levier numérique pour favoriser la transparence et la collaboration. Il a été constaté que « beaucoup d'enseignants faisant beaucoup de choses dans leurs domaines, ne sont pas visibles à partir de l'Université de Mostaganem mais le sont à partir de réseaux numériques qui échappent à l'Université de Mostaganem ».

Parmi les propositions que l'orateur a faites figurent l'installation d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) qui est un système informatique de gestion et de planification capable d'intégrer tous les processus opérationnels de l'Université dont l'objectif est une gestion globale et évolutive. Il a recommandé l'installation urgente d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui est un ensemble intégré de services choisis et mis à la disposition de tous les acteurs de la communauté universitaire, c'est une marque de fiabilité qui a pour objectif l'accessibilité et la facilité. Le Responsable a cité l'exemple de l'USTHB qui l'a déjà mis à la disposition de la communauté universitaire, accessible à travers un « Login » et un « mot de passe ». Cette plateforme fournit un service général, centralise les actions et augmente la visibilité, la diffusion générale et instantanée évite ainsi les déperditions et augmente les liens entre personnes. L'installation d'un parapheur numérique ou e-signature permettra de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en identifier l'auteur. La mise en place d'une carte électronique personnelle facilitera l'accès aux services universitaires administratifs, pédagogiques, bibliothèques, hébergement, restauration sport, culture, etc.

#### **4.2. Chantier « Qualité de la Formation et de la Recherche »**

La présentation des résultats de ce chantier a été faite par Dr MATOUGUI Mohamed en remplacement de Prof. BOUADJEMI Bouabdellah (absent pour raisons de santé). Dr MATOUGUI a commencé par expliquer l'approche préconisée et les éléments d'analyse permettant l'amélioration de la qualité de la formation universitaire au sein de l'Université de Mostaganem. Cette approche consiste à donner un état des lieux global de chaque faculté en termes d'effectifs (étudiants et enseignants), de formations dispensées (graduation et post graduation), de mobilité des étudiants et enseignants sous l'égide de partenariats (nationaux et internationaux), de projets de recherche scientifiques, etc. , elle consiste également en une analyse des données spécifiques de chaque faculté et critique objective sous forme de commentaires et un consensus autour de différentes propositions dans l'objectif d'une formation universitaire qualitative et d'une recherche scientifique utile et efficiente afin d'aboutir à ce que l'Université joue un rôle primordial au sein de la société comme lieu de savoir reconnu et apprécié et lui faire maintenir des liens étroits et indéfectibles avec l'environnement socio-économique. Les principales propositions exprimées sont les suivantes :

Pour l'apprenant en pré-études : Concrétiser la connexion entre les établissements d'enseignement secondaire (lycées) et les différentes facultés par l'organisation de visites réciproques entre lycéens et équipes universitaires.

La priorité dans le lancement des offres de formation, seront celles inhérentes à la wilaya de Mostaganem, de par les entités économiques existantes et pouvant permettre ainsi un débouché pour les étudiants à la fin de leur scolarité et réduire Delors le chômage endémique.

Pour l'apprenant en situation d'études : L'étudiant doit s'imprégner du vécu et des conditions socio-économiques qui rendent une entreprise viable et prospère, pour cela il faudrait connecter impérativement le monde de l'entreprise avec le milieu universitaire par le biais d'une structure établie à cet effet, d'autre part, le nombre de masters professionnels doit être plus élevé que celui des masters académiques au regard des besoins économiques ; il faudrait développer ces masters professionnels suivant un cahier de charges précis prenant en compte les demandes exprimées par le milieu industriel et entrepreneurial de la wilaya de Mostaganem. Il faut impliquer le milieu économique et industriel dans la conception et l'élaboration des stages dans les entreprises par la désignation de chefs d'entreprises ou de leurs suppléants dans les commissions d'élaboration des stages. Un cahier de charges doit être établi clairement pour le

contenu des stages dans le milieu des entreprises pour aboutir à un réel enrichissement des connaissances scientifiques des apprenants dans le milieu industriel. On doit ajouter au cursus universitaire relatif à chaque filière scientifique et technique un module d'économie traitant des conditions économiques pour la viabilité et des contraintes que connaît une entreprise et des conditions de son essor. Le nombre et la durée des stages doit augmenter pour permettre à l'étudiant de mettre en pratique ses connaissances scientifiques et techniques en milieu industriel. En situation post-études, la relation entre l'Université et les étudiants ne doit pas cesser à la fin des études mais doit se poursuivre pour connaître la situation professionnelle de ces derniers ainsi que des difficultés d'insertion au sein de l'entreprise si elles existent, en vue de corriger les lacunes et de s'assurer que l'Université a bien accompli son rôle de formation, ce retour d'informations doit se faire par le biais de statistiques fiables et par l'établissement d'un répertoire où seront notés tous les renseignements nécessaires pour joindre les diplômés. L'Université doit exploiter rationnellement et scientifiquement ces données statistiques pour éventuellement corriger le parcours universitaire et proposer d'autres formations exigées et fortement demandées par le milieu industriel.

Pour l'enseignant, de par leur importance, les TIC intégrés dans l'enseignement ont montré toute leur aptitude à suppléer les cours en présentiel, surtout en période de pandémie, comme en ont connu de nombreux pays, il y a lieu de concevoir par des équipes formées à cet effet (enseignants, informaticiens notamment) des cours attractifs et ludiques, non rébarbatifs pour susciter l'envie de la connaissance et la soif d'apprendre et le cas échéant en cas de pandémie, de poursuivre le cursus et ainsi d'éviter tout retard. Il faut offrir des formations appropriées pour les enseignants désireux d'intégrer les TIC dans les cours via des plateformes numériques (web vidéo, présentation power point, ...etc.) et à distance pour s'affranchir des horaires qui pourraient s'avérer rigides. L'apprentissage des langues allant jusqu'à une bonne maîtrise et élocution est rendue nécessaire pour la transmission du savoir aux étudiants, il faudrait en conséquence y pourvoir par une formation appropriée en langues (en l'occurrence surtout la langue anglaise) par le biais de modules spécifiques tel que l'anglais/français scientifique et technique.

En ce qui concerne les stages scientifiques, Dr MATOUGUI a précisé que les stages de courte et de moyenne durée dans les Universités participent pleinement à l'acquisition du doctorant d'un solide savoir-faire scientifique et technique indispensable pour se mettre au diapason avec les toutes dernières évolutions technologiques, pour cela ils doivent être accrus et fortement encouragés. Les laboratoires de recherche doivent être équipés de matériels scientifiques de toute dernière génération pour aboutir à un travail de recherche de qualité qui puisse faire référence dans les publications scientifiques de renommée internationale ou à défaut d'un matériel informatique performant de dernière génération et devant être renouvelé périodiquement (toutes les deux années au moins). La cotutelle des thèses de doctorat est une initiative fort intéressante et pleinement bénéfique aussi bien pour le doctorant que pour la faculté, du fait que ce Co encadrement avec une Université nationale ou étrangère apporte un enrichissement scientifique indéniable.

#### **4.3 Chantier « Moralisation de la Vie Universitaire »**

Prof. HITALA Maamar a été invité à présenter les résultats des travaux du chantier « Moralisation de la Vie Universitaire ».

Un questionnaire a été élaboré pour collecter rapidement des informations. Le but recherché à travers le questionnaire est de savoir dans quelle mesure la communauté ciblée connaît les

notions et concepts d'éthique et de déontologie universitaire y compris la charte d'éthique, le Conseil national d'éthique, la commission locale d'éthique, le plagiat et le vol scientifique, la violence sous toutes ses formes et l'abus de pouvoir. Il vise à faire un diagnostic en la matière et l'état des lieux à l'Université de Mostaganem et à donner une image correcte sur les questions liées à la morale et à l'éthique universitaire. Le premier point du questionnaire concerne le degré de connaissances sur les lois, règlements, chartes établis par le MESRS en se basant sur le fait que nul n'est censé ignorer la loi mais notre devoir est aussi d'informer et de communiquer ces textes réglementaires à la communauté universitaire, de la sensibiliser sur les efforts fournis par la tutelle en la matière pour faire de 2022, l'année d'information et médiatique sur l'éthique et la déontologie universitaire. Le troisième point est de simplifier les questions afin de susciter des réponses pratiques et honnêtes pour tirer des conclusions justes aux fins d'application des suggestions et recommandations sur le terrain. Le questionnaire concerne les axes suivants : la connaissance de la charte d'éthique et de déontologie, la connaissance de la commission d'éthique et de déontologie de l'Université de Mostaganem, le vol scientifique (plagiat), la violence sous toutes ses formes, et l'abus de pouvoir. Les 10 questions, à raison de 02 questions par axe, ont été distribuées à la communauté universitaire. Certaines difficultés ont été rencontrées dues essentiellement à la pandémie de Covid-19 et la préparation concomitante des concours de doctorat. L'analyse des premiers résultats quoique insuffisants permet de ressortir les conclusions suivantes :

On peut dire que 50 % des sondés connaissent l'existence de la charte d'éthique et de déontologie universitaire et que 50 % d'entre eux pensent que c'est important et croient en son efficacité. Pour le deuxième axe relatif à l'existence des commissions au niveau national et local, 40 % des ciblés déclarent connaître leur existence. En ce qui concerne, le plagiat, 70 % savent que c'est un délit punissable et 50 % pensent que ce fléau se développe dans le milieu universitaire. Le volet relatif à la violence fait ressortir que la majorité des sondés ont déclaré qu'ils n'ont pas subi de violence sous quelque forme que ce soit et que les lois existantes sont suffisantes pour assurer la protection. Pour l'abus de pouvoir, la majorité des répondants pensent qu'ils n'ont pas subi d'abus de pouvoir et que ce problème n'est pas un phénomène à l'Université. Les propositions faites par le Responsable de ce chantier consistent en : l'organisation de campagnes de sensibilisation sous forme de séminaires, journées de sensibilisation, rencontres avec les étudiants sur les différents axes d'éthique et de déontologie cités plus haut ; la nécessité d'une signature électronique concernant la charte d'éthique et de déontologie en commençant par les responsables administratifs (Vice-recteurs, Doyens, Vice-doyens, Chefs de département, etc.). Une journée spéciale doit être consacrée à cela à travers les sites web officiels de l'Université. Une autre proposition consiste à sensibiliser les enseignants à la nécessité d'accomplir leurs tâches pédagogiques dans le cadre de la réglementation d'une manière respectant les étudiants et maintenant des relations correctes avec eux. Des conférences relatives au plagiat et des mesures pour l'éviter doivent être animées au profit des étudiants en master 2 et en doctorat. Faire une campagne sur la cybercriminalité, d'autant plus que le MESRS s'appuie sur les TIC en ce qui concerne l'enseignement à distance, les visioconférences les commentaires sur les pages web et réseaux sociaux, le courriel électronique, etc. s'avère nécessaire. Une campagne de sensibilisation et d'information est à mener sur l'importance du courriel électronique professionnel de l'étudiant pour faciliter la communication, pour participer à des rencontres scientifiques, publier des articles scientifiques dans des revues internationales ou nationales et également sur son importance dans l'amélioration du classement de l'Université à l'échelle nationale et internationale, et enfin sur le danger de manipulation du courriel de

diverses manières, notamment en cas de fraude. Il faut aussi sensibiliser les doctorants, et enseignants à ne pas communiquer leurs problèmes à des organismes étrangers (laboratoires de recherche) de manière à nuire à l'image de l'Université. On doit proposer des enseignements sur l'éthique et la déontologie dès les premières années universitaire afin que les étudiants connaissent leurs droits et devoirs sur cet important concept envers l'administration, enseignants et travailleurs.

Prof. HITALA a fixé un planning relatif aux tâches à venir, la première étant la signature électronique relative à la charte par les responsables administratifs avant le 31 Décembre 2022. Une conférence sur le plagiat sera organisée pendant le premier semestre 2023 à l'intention des étudiants en master 2 et en doctorat préparant des mémoires de master, de thèses de doctorat ou d'article scientifiques. Une campagne de sensibilisation sur la cybercriminalité ainsi qu'une autre sur l'importance du courrier électronique institutionnel et le danger de sa manipulation seront organisées également pendant ce semestre.

#### **4.2. Avis et recommandations**

Le Président du CSU a invoqué l'existence de la charte de sécurité informatique et a invité l'assistance à la lire et à la signer électroniquement dès le premier accès pour encourager l'utilisation de cette plateforme.

Les recommandations des chantiers doivent être formulées en termes d'actions concrètes à court, moyen et long termes pour engager des réflexions et apporter des solutions aux préoccupations pédagogiques et scientifiques.

#### **Point 5: Divers**

- Le Président du CSU a recommandé la proposition d'un style de thèse propre à l'Université de Mostaganem qui doit refléter son image et être sa vitrine.
- Une proposition a été faite concernant la création d'une cellule de relecture des manuscrits de mémoire de master et de thèse de doctorat.
- Une remarque a été soulevée sur l'impact négatif de la Covid-19 sur les enseignements et une autre sur la nécessité de faire des stages dans les exploitations agricoles (au moins 15 jours) ainsi que les travaux pratiques.
- Une remarque faite concerne le nombre de formations académiques prépondérant par rapport aux formations professionnelles et il a été demandé que l'Université adopte une politique claire en la matière et d'aller vers le secteur socioprofessionnel pour développer davantage les relations université-entreprise afin de former utile et d'encourager les diplômés à créer leur propre entreprise. Pour le plagiat, il a été demandé à ce que les étudiants soient sensibilisés dès la première année.
- La formation en TIC d'enseignants nouvellement recrutés a été recommandée.
- Une proposition concernant la création d'un musée au niveau de l'Université de Mostaganem, a été accueillie favorablement étant donné qu'il marquera l'empreinte de l'Université.

## 6. Conclusion des travaux de la session du Conseil Scientifique de l'Université

### 6.1. Avis et recommandations relatifs à l'ordre du jour de la session

Le Président du CSU a recommandé à ce que les responsables de chantier fassent des propositions concrètes pour améliorer la gouvernance, la numérisation et la visibilité de l'Université ainsi que sur la qualité de la formation et la recherche scientifique et la moralisation de la vie universitaire. Il a invité les participants à signer la charte sur la sécurité électronique. Il a recommandé l'exploitation judicieuse de Progres.



### 6.2. Autres avis et recommandations

La séance a été levée à 12 h.

#### Le Secrétaire de séance

(Prof. BENDERDOUCHE  
Nouredine)

بن بدير نور الدين :  
مدير جامعة مستغانم المكلف بالتكوين العا  
لي الطور الثالث و التأهيل و البحث العلمي و ك  
التكوين العالي في ما بعد التدرج



#### Le Président du CSU

(Prof. YAGOUBI Belabbas)

الأستاذ : يعقوبي بلعباس  
مدير جامعة مستغانم

